

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 février 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7 et 8 février 2011

2011 V. 45 Vœu relatif à la révolution de Jasmin en Tunisie.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Depuis la tentative de suicide de Mohamed Bouazizi à Sidi Bouzid, le 17 décembre 2010, la Tunisie connaît une révolution qui a renversé le président Ben Ali au pouvoir depuis 1987.

Si les protestations ont commencé par un refus spontané de la misère et de la corruption, c'est bientôt plus de liberté, de démocratie et de partage qu'a réclamé le peuple tunisien.

En effet, jusqu'à récemment, la situation de la Tunisie était exemplaire d'un pays en règle avec l'orthodoxie financière internationale et choyée par les investisseurs.

En vérité, le pays souffrait d'une terrible absence de pluralisme politique et d'un système de redistribution des richesses en panne depuis de nombreuses années.

A Paris, dont de nombreux habitants entretiennent avec la Tunisie des liens privilégiés, amicaux ou familiaux, la révolution de Jasmin a abondamment été fêtée.

A ce titre, et parce que les valeurs de la jeunesse tunisienne révoltée correspondent à celles défendues par notre ville.

Sur la proposition de M. Ian Brossat , des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Exprime :

Son soutien au peuple tunisien.